

Utilisation des pesticides - Application en horticulture ornementale (CD4)

Formation à distance offerte au coût de 120 \$ + taxes

Cette formation est offerte
Marylaine De Chantal
en collaboration avec



Institut québécois du développement
de l'horticulture ornementale

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Toutes les entreprises du secteur horticole.

DATES DES FORMATIONS :

6 BLOCS DE 4 HEURES répartis comme suit :

	Bloc 1 – Tronc commun	Bloc 2 – Utilisation des pesticides- Application en HO
Gr. 1	16, 17, 18 janvier de 8 h à 12 h	30, 31 janvier et 1 ^{er} février de 8 h à 12 h
Gr. 2	26, 27, 28 février de 8 h à 12 h	11, 12, 13 mars de 8 h à 12 h

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Cette formation va aider les travailleurs, superviseurs et gestionnaires à acquérir les compétences en vue de pouvoir passer l'examen de la SOFAD obligatoire pour l'obtention du certificat CD4.

1. Tronc commun pour les utilisateurs de pesticides

- Généralités : sources d'informations, agents nuisibles, caractéristiques des produits, ingrédients actifs, catégorie, usages, etc.
- Règlements : fédéral, provincial, municipal, permis, certificats, classes, étiquettes, etc.
- Santé humaine : toxicité, exposition, sécurité, application, registre d'utilisation, etc.
- Impact des pesticides sur l'environnement : contamination ponctuelle et diffuse, dégradation, demi-vie, protection des abeilles, etc.
- Stratégie de lutte intégrée : prévention, identification des organismes nuisibles, dépistage, méthodes de lutte, etc.
- Technologies d'application : équipements, pulvérisateur, etc.
- Interventions d'urgence : ordre des priorités, plan d'urgence, premiers soins, etc.
- Éthique professionnelle : principe et attitude

2. Application des pesticides en horticulture ornementale

- Généralités : classement, mode d'action, groupe, additifs
- Réglementation : fédéral, municipal, registre, code de gestion, etc.
- Étiquettes et fiches signalétiques
- Santé humaine : risque d'intoxication, SAGE
- Sécurité avant, pendant et après l'application
- Protection de l'environnement
- Lutte intégrée : mauvaises herbes et ravageurs
- Technologies d'application : appareils et composantes
- Professionalisme : modèle d'une fiche-client

Pour plus d'information, contactez Isabelle Bonin-Lachance
au isabelle.bonin@quebecvert.com

Inscription : www.quebecvert.com

REMBOURSEMENT SALARIAL : Le salaire des participants en formation peut être admissible à un remboursement allant jusqu'à 50 % du salaire réel de l'employé (jusqu'à 25 \$/ heure) dépendamment des subventions salariales déjà reçues du gouvernement fédéral, par l'entreprise. Un talon de paie sera exigé avec le formulaire de demande de remboursement. En cas d'absence motivée ou non, le salaire ne sera pas remboursé.

Cette formation est réalisée grâce au soutien financier
de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Avec l'aide financière de :

Québec